

Programme de bourses en français pour les enseignants de la Nouvelle-Écosse

Ces bourses sont pour les enseignants titulaires d'un certificat d'aptitude à l'enseignement de la Nouvelle-Écosse à suivre des cours soit de nature pédagogique soit conçus en vue d'améliorer leurs compétences en français.

[Formulaire de demande](#)

Pour effectuer une demande, cliquez [ici](#).

Bourses

- **Bourse pour cours d'immersion visant à améliorer la maîtrise du français.** Vous pourriez obtenir jusqu'à 300\$ par semaine si vous vivez sur le campus pendant la durée du cours, le montant devant rester limité aux dépenses que vous pouvez justifier avec des reçus pour les droits de scolarité, le logement et les repas. Limite de 1200\$ par enseignant, par année scolaire (du 1^{er} septembre au 31 août).
- **Bourse pour les cours de nature pédagogique au niveau de la maîtrise.** Vous pourriez obtenir jusqu'à 750\$ par cours si vous vivez hors campus, le montant restant devant rester aux droits de scolarité versés pour le cours approuvé de trois crédits. Limite de 1500\$ par enseignant, par année scolaire (du 1^{er} septembre au 31 août).

Critères d'admissibilité pour les candidats

- Vous habitez en Nouvelle-Écosse.
- Vous êtes citoyen(ne) canadien(ne) ou résident(e) permanent(e).
- Vous avez un certificat d'aptitude à l'enseignement de la Nouvelle-Écosse en vigueur.
- Vous avez un emploi ou vous êtes activement à la recherche d'un emploi auprès d'un centre régional pour l'éducation ou du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

Critères d'admissibilité pour les cours

- Le cours est suivi à l'Université Sainte-Anne OU BIEN est un cours au niveau de la maîtrise dans un autre établissement francophone au Canada où le français est la langue d'enseignement.
- Le cours est soit de nature pédagogique OU BIEN un cours d'immersion visant à améliorer votre maîtrise du français.
- Le cours dure au moins deux semaines.

Dates limites pour les demandes

- **15 octobre** pour les cours d'automne ou d'hiver
- **30 avril** pour les cours de printemps ou d'été

Votre demande doit être reçue avant 23 h 59 avant la date limite ci-dessus.

Documents exigés

1. Certificat d'aptitude à l'enseignement de la Nouvelle-Écosse en vigueur.
2. Preuve du statut de citoyen canadien ou de résident permanent (certificat de naissance, passeport, carte de citoyen, carte de résident permanent, etc.).
3. Preuve du numéro d'assurance sociale (carte d'assurance sociale, relevé de paie, autre document officiel avec le numéro d'assurance sociale, etc.).
4. Description du(des) cours (habituellement disponible sur le site web de l'institution, il ne s'agit pas du plan de cours).

Si vous choisissez l'option « Je me prépare à l'enseignement » dans le formulaire de demande, veuillez inclure des relevés de notes des cours universitaires en français que vous avez suivis jusqu'à présent.

Nous n'acceptons pas la carte du syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (NSTU) à la place du certificat d'aptitude à l'enseignement de la Nouvelle-Écosse.

Critères de sélection

- Les membres du personnel responsables des programmes consultent les consultants ou coordonnateurs du centre régional pour l'éducation concerné ou du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) quand il s'agit de décider à qui accorder une bourse.
- Les bourses ne sont pas attribuées à tous les candidats admissibles.
- Les candidats admis recevront un avis leur indiquant si une bourse leur a été accordée dans un délai de six semaines après la date limite pour les demandes de bourse.

Preuve d'achèvement dans les six semaines suivant le cours

Pour pouvoir recevoir le montant de la bourse, vous avez l'obligation d'envoyer les documents suivants dans les six semaines suivant l'achèvement du cours :

1. Relevé de notes officiel le plus récent avec sceau de l'établissement. Faites-nous parvenir votre relevé avec l'une des façons suivantes :
 - Le relevé peut nous être envoyé dans une enveloppe scellée par la poste par l'établissement à l'adresse suivante : Programme de bourses en français pour les étudiants de la Nouvelle-Écosse - Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance C.P. 578, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2S9.
 - Le relevé peut nous être envoyé par courriel, directement de l'établissement à notre adresse courriel : bourses@novascotia.ca.
2. Original des reçus de l'université ou version numérisée de ces reçus si vous les envoyez par courriel.

Remarque : Si nous ne recevons pas ces documents dans le délai prévu, vous risquez de ne pas recevoir les remboursements approuvés.

Conditions de remboursement

- Si vous apportez le moindre changement au(x) cours approuvé(s), il faut en informer immédiatement la Division des partenariats pour les programmes de langue française du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour vous assurer que vous êtes toujours admissible. Si vous ne signalez pas ces changements, vous risquez de perdre votre bourse.
- Pour pouvoir obtenir le remboursement, il faut achever avec succès tous les cours approuvés.

Remarques

- Les bourses pour enseignants peuvent être ou ne pas être considérées comme étant un revenu imposable en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Si elles sont considérées comme un revenu imposable, le ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse fournira les documents nécessaires pour les déclarations de revenus s'il y a lieu. Veuillez vous référer au site web de l'Agence du revenu du Canada pour obtenir de plus amples renseignements.
- En cas de conflit sur les dates limites, ce seront les éléments suivants qui feront foi :
 - Date du cachet de la poste pour les documents envoyés par courrier recommandé.
 - Date de réception indiquée par notre programme pour les lettres envoyées par courrier ordinaire.
 - Date et heure figurant dans le message de courriel ou formulaire électronique pour les demandes envoyées par voie électronique.